

Pays Midi-Quercy

Pôle d'Equilibre Territorial Rural



MIDI-QUERCY

Gorges de l'Aveyron

Actions de développement du tourisme et des activités de pleine nature dans les gorges de l'Aveyron

PETR du Pays Midi-Quercy

Session rivière – 12 juin 2018
Lafrançaise

SOMMAIRE DE LA PRESENTATION

1. Présentation du Pays Midi-Quercy : territoire, missions
2. Les enjeux, notamment en lien avec le domaine de l'eau
3. Quelques exemples d'actions réalisées et en cours
4. Besoins identifiés à ce jour et pistes de collaboration

1. Présentation Pays Midi-Quercy : le territoire

Est du département de
Tarn-et-Garonne



Un PETR (Pôle rural)

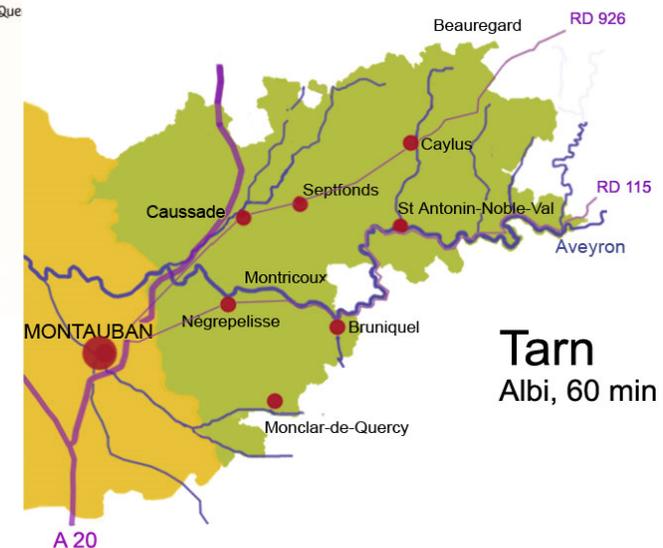
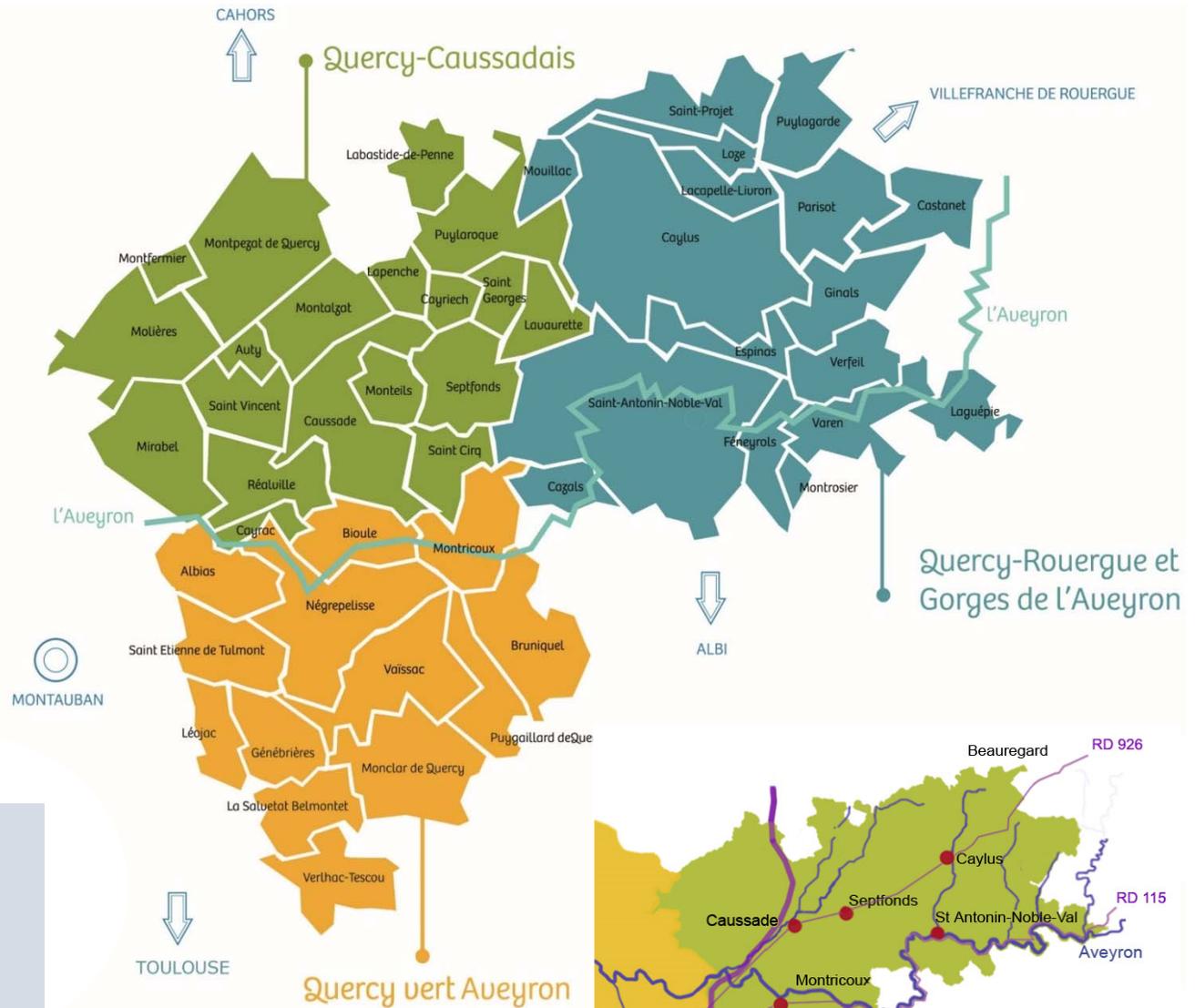
3 EPCI

49 communes

50 500 hab (2018)

1 165 Km²: 1/3 Département

43 hab/Km² (1/5 de Dépt) ??



Missions générales du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

- Co-construire avec l'ensemble des acteurs locaux et avec les intercommunalités un projet de territoire partagé : le **projet de développement durable de territoire** (2015-2020)
 - Etre un **outil de mutualisation** notamment pour doter les territoires d'une capacité d'ingénierie et réaliser des économies d'échelles : une équipe technique pluridisciplinaire pour accompagner des « chantiers » du Projet de territoire
 - Etre un **relais de l'action** de l'Etat/Europe, de la Région au périmètre élargi, et de Département en lien étroit avec les intercommunalités : **la contractualisation territoriale** (CRU; Ct Ruralité; LEADER,..)
- **Pas de mission ou de compétence statutaire directement liée à l'eau**
- **.. mais, vu les missions du PETR et les caractéristiques territoriales, un intérêt à prendre en compte l'eau dans ses différentes composantes dans le cadre des projets de développement durable dans lesquels le Pays Midi-Quercy est engagé**

2. Enjeux, notamment en lien avec le domaine de l'eau

-Préserver les milieux aquatiques et leur qualité, biodiversité, espaces mobilités des rivières et **continuités écologiques**, en équilibre avec les **activités économiques** (dont gestion des obstacles à l'écoulement sur principales rivières ex. Aveyron, Lère), préserver **zones humides dont entre autres celles attenantes aux cours d'eau** (continuités latérales des cours eau) + favoriser des connectivités notamment avec des réservoirs de biodiversité

-**Un meilleur équilibre quantitatif** de la ressource en eau au niveau des bassins versants / cf. étiages bas notamment en été, gestion prélèvements sur ressources pour les divers usages ; **protéger et sécuriser la ressource** en eau (garantir la ressource en eau potable, développer protection des captages, réduire pollutions ponctuelles et diffuses...)

-Favoriser **l'accès à la rivière** pour entretiens berges + sur des sites stratégiques (valorisation, touristique, paysagère...)

-Développer connaissances échelle Pays MQ et au-delà (pour une cohérence des actions) + rendre accessible ces connaissances. **Clarifier les leviers d'actions à différentes échelles territoriales** permettant de favoriser une **adaptation au changement climatique**.

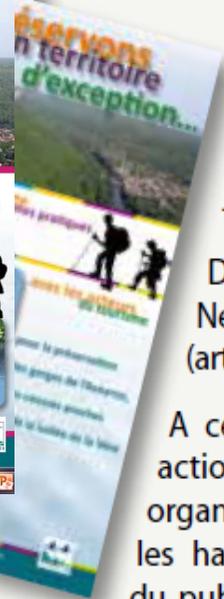
Développer sobriété énergétique (ex. modification progressive des usages, ex. diminution des consommations d'eau /pers), cf. orientations en liens avec le projet PCAET

-**Développer informations/concertation ciblées** : avec les propriétaires, sur aménagement entretien berges ; sur risques naturels notamment inondation ; informations et/ou accompagnement technique sur réglementation applicables à certains projets (ex. espaces de baignade surveillée, échelle communale)-> Nécessaire coordination de diverses politiques

3. Quelques exemples d'actions, réalisées : charte de bonnes pratiques

Charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme pour la préservation du site Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » (2010)

L'élaboration de cette charte a donné lieu à une démarche de concertation importante menée sur près d'un an et demi. Elle a permis d'inviter un public très divers, dans le cadre de réunions, de groupes de travail...



LES SUPPORTS DE COMMUNICATION ÉLABORÉS :

- La charte (28 pages - 500 ex.)
- La présentation de la charte (8 pages, 16 000 ex.)
- Une affiche (200 ex)
- Un autocollant « J'ai signé » la charte (200 ex.)

Diffusion chaque année d'informations dans la Newsletter du Pays, l'Eco du CPIE, des journaux locaux (article de presse), des sites Internet ...

A ce jour, cette charte compte 73 signataires. Des actions d'information et de sensibilisation ont été organisées pour les signataires : sensibilisation sur les habitats, les espèces, messages à diffuser auprès du public.... En moyenne : une action par an (réunion, balade pédagogique). Cette charte fait l'objet d'actions d'animation depuis son élaboration, toutefois de façon de moins en moins importante (difficulté à mobiliser les signataires actuels, un enjeu à renouveler les signataires et à faire vivre cette charte dans le temps).

Animations thématiques - Actions principales : information et sensibilisation pour divers publics - Exemples principaux :

Les engagements « communs » à tous les acteurs touristiques

Le respect du milieu naturel dans l'objectif de préserver les 11 habitats et les 16 espèces définies dans le DOCOB :

- ✓ respecter le rythme, les conditions de vie et de développement (hibernation, nidification, reproduction...) des 16 espèces inscrites dans la directive européenne « Habitats » ;
- ✓ sensibiliser les utilisateurs des habitats à leur préservation :
 - rester sur les sentiers balisés pour éviter l'érosion,
 - ne pas cueillir ou arracher, (mieux vaut une bonne observation ou une photo qu'un prélèvement),
 - suivre les recommandations fournies en annexe de cette charte,
- ✓ limiter le nombre de participants par groupe lors d'activités de pleine nature, pour limiter les impacts sur le milieu et mieux profiter du patrimoine naturel,
- ✓ ramener ses déchets aux conteneurs prévus à cet effet et effectuer un tri sélectif,
- ✓ n'allumer aucun feu y compris à l'intérieur ou à l'entrée d'une grotte,
- ✓ utiliser des produits bénéficiant de labels écologiques pour maintenir une eau de qualité,
- ✓ ne pas empoisonner les espèces dites nuisibles...

Le respect de la réglementation en vigueur et de la signalétique associée

Dans le domaine de la propriété, de l'environnement (nature, faune, flore, pollutions et nuisances, risques majeurs, eau, déchets...), du sport, des collectivités... :

- ✓ ne prélever aucune espèce protégée et préserver leurs habitats,
- ✓ exercer son activité sur des espaces autorisés, ou demander l'autorisation au propriétaire privé (oralement ou par convention) pour passer ou exercer une activité sur son site (sentier de randonnée, voie d'escalade, visite de grottes, recherche scientifique...),
- ✓ respecter la signalétique sur la rivière, les chemins ruraux...
- ✓ se conformer aux heures de navigation prévues par Arrêté Préfectoral sur l'Aveyron et s'abstenir des descentes de nuit,
- ✓ n'exercer aucune pratique d'engins motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation publique,
- ✓ se tenir informé de la réglementation et de ses évolutions...

Des recommandations :
 conserver des arbres morts (sauf sur les zones qui doivent être mises en sécurité et dans ce cas, s'assurer qu'ils n'abritent ni oiseaux nicheurs, ni chauves-souris)...

La Cordulie splendide (*Macromia splendens*)

Libellule de 48 à 55 mm (au niveau de l'abdomen) dont le thorax est vert métallique et noir avec des taches jaunes ; l'abdomen allongé jaune et noir.

La Cordulie à corps fin (*Oxygastera curtisii*)

Libellule de 24 à 36 mm (au niveau de l'abdomen) dont le thorax est vert métallique et l'abdomen noirâtre avec des taches jaunes.

Rectification des berges, Défrichage de la végétation et des arbres des berges, Toute intervention sur le lit mineur, Pollution de l'eau, Surréquentation des milieux aquatiques, Reconversion des prairies naturelles de bordure de berge en cultures intensives ou gazon.

Limites les aménagements humains sur les milieux aquatiques (lit de la rivière) et sur les habitats terrestres complémentaires (berges, végétation de berge).
 Pour les utilisateurs de canoë-kayak, éviter de longer la rive de trop près, utiliser de préférence le milieu de la rivière.

GRAND PUBLIC

Charte de Bonnes Pratiques 17

Le tourisme et les loisirs : priorité de développement

2007 – 2010 : Pôle d'excellence Rurale Destination tourisme Aveyron/Viaur rivière sauvages

- Plusieurs opérations portant sur les activités nautiques non motorisés (baignade aménagée, parcours nautiques, édition d'un topo-guide...)

2011-2012 : Schéma de développement durable des activités nautiques non motorisés sur la rivière Aveyron

- Etude du cabinet JED pour la valorisation et la gestion touristique de la rivière Aveyron

2011-2012 : Schéma d'organisation des offices de tourisme

- Etude du cabinet protourisme pour un nouveau modèle d'organisation des 7 bureaux d'informations du territoire avec une thématique claire sur les activités de pleine nature

2013 : Contrat de destination du Tarn-et-Garonne

- Pour le développement de pratique d'itinérance douces le long et sur l'Aveyron (notamment sur le cyclotourisme)

2015 : pôle de pleine nature des Gorges de l'Aveyron

- Appel à projet pour le développement et structuration des activités de pleine nature

3. Quelques exemples d'actions réalisées ou en cours

Schéma de développement des activités nautiques non motorisé sur la rivière Aveyron

Le diagnostic et pistes d'orientations stratégiques

- L'analyse des sites
- Analyse environnementale
- Analyse des marchés
- Le cadre structurelle des activités
- La participation et médiation des acteurs

Schéma d'aménagement du site de Penne

- Le positionnement, la programmation des aménagements, évaluation environnementale et gestion du site

Les orientations stratégiques de développement

- Types d'aménagements et préconisations des sites de la rivière Aveyron

Plan d'actions pour la mise en œuvre

- Axes et orientations
- Fiches actions

3. Quelques exemples d'actions réalisées ou en cours

Le Pôle de pleine Nature : Qu'est-ce que c'est ?

Une stratégie de développement territorial 2015-2020 autour des activités de pleine nature

Un chef de file / des maîtres d'ouvrages

- PETR Midi-Quercy = chef de file et coordonnateur (décisions prises par le comité syndical du PETR)
- Des maîtrises d'ouvrages variées pour le pôle (PETR, CC, communes, opérateurs privés, clubs...)

Une stratégie, un plan d'actions sur 6 ans

6 axes de travail

- Structuration des aménagements et des équipements
- Valorisation et diversification de l'offre
- Préservation environnementale
- Education au sport, santé et vie sociale
- Communication et commercialisation
- Mise en réseau et évaluation

Des calendriers multiples de 2016 à 2020.

Des financements

- 500 000 euros de FEDER disponibles et d'autres partenariats financiers à travers la convention MASSIF (Etat, région et département)

Les actions réalisées

Création de nouveaux parcours pêche et postes de pêches (float-tub, parcours carpe de nuit, en bateau...)

Réhabilitations de 3 rampes de mises à l'eau pour la pratique nautique

Création de 1 relais « itinérance douce » (aire de gonflage, nettoyage, sanitaires, recharge électrique, informations touristiques) pour les itinérance cyclo, VTT et pédestres

Réhabilitation du lieux d'accueil (repos, détente et bivouac) à St Antonin Noble-Val

Création de 11 boucles secondaires cyclables

Création d'un parcours acrobatique dans les arbres à St Antonin Noble Val

Achats d'équipements (kayaks, bidons, tentes, canoës...) pour renforcer la dynamique sportive nautique auprès des jeunes

Création d'une charte design, mobilière et signalétique

Mise en place d'un plannings d'animations estivales + création carte des sports de Nature

Création Festival des sports de Nature

Animation de groupes de travail thématiques avec les acteurs du territoire

Les actions en cours

Valorisation du parcours slalom à Laguépie

Création d'une via-ferrata publique à St Antonin Noble Val (début travaux août 2018)

Création de 6 nouveaux parcours pêches

Réhabilitation de 3 points d'accueils sur le territoire

Prototypage et déploiement de la charte design

mise en place de trois parcours d'interprétation sur le thème des milieux humides et de la ressource en eau

Aménagement du site de Labarthe à Caylus (Lac + Maison du patrimoine)

4. Besoins identifiés à ce jour et pistes de collaboration

Besoins sur le territoire

- Préserver milieux, protéger et sécuriser ressource, biodiversité, espaces mobilités de la rivière et continuités écologiques (dont gestion des obstacles à l'écoulement), en équilibre avec les activités économiques
- Un meilleur équilibre quantitatif de la ressource en eau / cf. étiages bas notamment en été, gestion prélèvements sur ressources pour les divers usages
- Développer des accès à la rivière pour entretien + sur des sites stratégiques (lien dév. économique)
- Développer connaissances échelle Pays MQ et au-delà ; développer informations/concertation ciblées
- *avec les propriétaires, sur aménagement entretien berges
- *risques naturels notamment inondation
- *informations et/ou accompagnement technique sur réglementation applicables à certains projets (ex. espaces de baignade, échelle communale)

Piste de collaboration acteurs bassin aveyron aval

via concertation sur les divers projets

via 1 action concrète, ciblée et commune sur le plan touristique, paysager, environnemental ?

via 1 réunion d'information ? Document de synthèse sur ce sujet ?

Quels interlocuteurs ?